

Analyse des résultats des élections législatives

par William FRAEYS,

Ingénieur Commercial ULB.

★

Convoqués à deux reprises en un peu plus d'un an, les électeurs belges ont renouvelé les Conseils communaux en octobre 1970 et le Parlement en novembre 1971. Les habitants de Bruxelles et des communes périphériques eurent également, le 21 novembre, à désigner les membres du Conseil d'agglomération et des Conseils de Fédérations de communes institués par la loi du 26 juillet 1971.

L'observateur politique dispose ainsi d'un matériel statistique important et peut faire un certain nombre de rapprochements entre ces divers scrutins. Dans cet article, consacré par priorité aux élections législatives de novembre 1971, nous voudrions néanmoins situer les résultats des diverses consultations les uns par rapport aux autres. Nous le ferons au niveau des grandes régions du pays et particulièrement à celui de l'agglomération bruxelloise.

Le lecteur voudra bien se souvenir cependant que les buts mêmes de ces divers scrutins sont différents et que dès lors des considérations particulières peuvent intervenir dans les choix électoraux. Il en est particulièrement ainsi, lors des élections communales, dans les communes les moins importantes où les considérations locales pèsent d'un poids parfois déterminant. D'autre part, les corps électoraux n'étaient pas strictement identiques en 1970 et en 1971 puisque les personnes âgées de 18 à 21 ans ont participé aux élections communales et d'agglomération tandis qu'elles demeuraient écartées du scrutin législatif. Lorsque l'on sait que l'âge est un facteur de détermination du vote, cette adjonction des jeunes électeurs pour deux des trois scrutins ne doit pas être perdue de vue.

Dans le corps de cet article, nous attirerons également l'attention sur les particularités des règles de dévolution des sièges et nous situerons l'évolution politique de l'électorat dans une perspective remontant au-delà de 1968, notamment à la période où le PLP n'existait pas en tant

que tel et où les partis « linguistiques » ou « communautaires » ne représentaient pas encore une force effective.

Nous ferons les analyses au niveau du pays d'abord, à ceux de la région flamande, de la région wallonne et de Bruxelles ensuite. Nous entendons par région flamande l'ensemble formé par les cantons flamands c'est-à-dire les cantons des provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et orientale, de Limbourg, de l'arrondissement de Louvain et par les cinq cantons flamands de l'arrondissement de Bruxelles (Asse, Hal, Lennik, Vilvorde et Wolvertem). Les cantons wallons comprennent les cantons des quatre provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur, ainsi que ceux de l'arrondissement de Nivelles. Pour ce qui concerne Bruxelles, les cantons sont ceux de Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek et Uccle, lesquels contiennent les 19 communes de l'agglomération (Bruxelles-capitale) ainsi qu'un certain nombre d'autres communes toutes flamandes. Il n'existe pas pour les élections législatives de dépouillement au niveau des 19 communes, qui représentent d'ailleurs 88 % des électeurs inscrits des 8 cantons. Pour pouvoir faire la comparaison des résultats législatifs avec ceux des scrutins communaux et d'agglomération, il faudra procéder par estimation.

TABLEAU I

Elections législatives de 1971 et de 1968
Résultats pour la Chambre des Représentants
Ensemble du pays

	1971		1968	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	6.271.240		6.170.167	
Bulletins déposés	5.741.268	91,55	5.556.520	90,05
Blancs et nuls	459.637	8,00	378.517	6,81
Votes valables	5.281.631	92,00	5.178.003	93,19
1. Communistes	164.195	3,11	170.686	3,30
2. Socialistes		27,23		27,99
PSB	1.395.071	26,41	1.403.445	27,10
Socialistes flamands (Bruxelles)	43.555	0,82	45.870	0,89
3. Sociaux chrétiens	1.587.195	30,05	1.642.904	31,73
4. Libéraux		16,81		20,87
PLP	799.703	15,14	1.080.873	20,87
PLP (Bruxelles)	69.139	1,32		
Lib. (Mundeleer)	18.732	0,35		
5. Volksunie	586.917	11,11	506.724	9,79
6. FDF-RW		11,23		5,89
FDF	239.829	4,54	130.271	2,51
RW	353.416	6,69	175.181	3,38
7. Divers	23.879	0,46	22.049	0,43

Note. En 1968 : Sociaux chrétiens (CVP, PSC et Cartel VDB).

A. Les élections législatives du 7 novembre 1971.

1. ENSEMBLE DU PAYS.

Pour l'ensemble du pays 6.271.240 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales. Ils déposèrent 5.741.268 bulletins pour la Chambre (et 10 de plus pour le Sénat). La participation électorale apparaît ainsi légèrement plus élevée en 1971 qu'en 1968 (91,55 % contre 90,05 %). On peut y voir la conséquence du vote par correspondance et par procuration qui intervenait pour la première fois en 1971. Un certain nombre de personnes incapables de se rendre aux urnes ont tout de même pu faire déposer leur bulletin.

Par contre, on constate une proportion plus élevée de bulletins blancs et nuls en 1971. Ceux-ci atteignent 8 % pour la Chambre et 9,2 % pour le Sénat, contre respectivement 6,8 % et 7,9 % en 1968. Cette augmentation des blancs et nuls ne doit pas être négligée et ce d'autant plus qu'elle a tendance à s'amplifier par rapport aux scrutins d'il y a quelques années. Elle traduit sans doute un certain découragement ou une certaine marque d'opposition larvée à notre système de démocratie parlementaire.

Globalement cependant, les deux phénomènes se neutralisent partiellement et les bulletins valables représentent 84,2 % par rapport aux électeurs inscrits contre 83,9 % en 1968.

Les résultats globaux pour la Chambre et le Sénat étant quasi identiques, nous pourrions borner notre analyse au seul scrutin pour la Chambre.

Le *Parti communiste* recule très légèrement. Il recueille 3,11 % des suffrages contre 3,30 % en 1968. Malgré la disparition des listes de la « tendance Pékin », les communistes se retrouvent quasi à leur niveau de 1961. Sauf en 1958, ils n'eurent jamais moins de voix depuis la deuxième guerre.

Les *Socialistes* reculent aussi légèrement, passant de 27,99 % à 27,23 %. La perte de voix se retrouve aussi bien pour les listes du PSB que pour celle des socialistes flamands de l'arrondissement de Bruxelles (Rode Leeuwen). Avec 27,23 % des suffrages, le Parti socialiste est à son minimum absolu de toute l'histoire du suffrage universel (1919-1971). Il se situe à plus de 12 % au-dessous de son maximum de 1925 et à quelque 11 % en retrait par rapport à son sommet d'après guerre (1954).

Les *Sociaux chrétiens* perdent 1,68 % des voix pour se retrouver au niveau de 30,05 %. Le recul est un peu moins net au Sénat (1,2 %) parce que le résultat de 1968 avait été meilleur à la Chambre qu'au Sénat en raison du succès de la liste présentée par M. Vanden Boeynants.

Avec 30 %, les Sociaux chrétiens sont aussi à leur minimum d'après guerre. Ils ont perdu plus de 17 % par rapport à leur sommet de 1950.

Les *listes libérales* recueillent globalement 16,81 % des voix, contre 20,87 % au PLP en 1968. Exprimé au niveau national, la subdivision des 16,81 % entre le PLP-PVV, le PLP bruxellois et la liste de M. Mundeleer n'a guère de sens puisque ces derniers ne se présentaient que dans une seule province. Les libéraux représentent néanmoins encore une force plus importante qu'avant la transformation de leur parti en PLP (12,33 % en 1961), mais ont régressé de quelque 4,80 % par rapport à leur sommet de 1965.

Toutes les voix perdues par les libéraux, socialistes, sociaux chrétiens et communistes ont été gagnées par les deux partis « communautaires » : la Volksunie et le FDF-Rassemblement wallon. Pour ces partis qui ne se présentent que dans une partie des arrondissements le pourcentage de voix par rapport au total des votes valables de l'ensemble du pays est évidemment moins représentatif. C'est au niveau des régions que l'on mesurera mieux leurs influences relatives.

Quoi qu'il en soit, notons cependant que la *Volksunie* gagne 1,32 % des voix et représente 11,11 % de l'électorat belge. C'est son maximum historique. Le *FDF-RW* avance plus nettement puisqu'il gagne 5,34 % des votes valables totaux et obtient un résultat plus élevé que celui de la *Volksunie* tout en ne se présentant que devant un corps électoral plus réduit.

TABLEAU II
Chambre des Représentants
Pourcentages de voix par groupes de partis

Année	PSB + PSC %	3 partis traditionnels %	Autres partis représentés %	Partis non représentés %
1958	83,61	95,44	3,87	0,69
1965	62,73	84,34	13,62	2,04
1968	59,72	80,59	18,98	0,43
1971	57,28	73,74	25,45	0,81

Au terme de ce survol des résultats électoraux nationaux, il est intéressant de situer les partis « traditionnels » dans une évolution à plus long terme. L'ensemble PSC et PSB atteint son meilleur résultat d'après guerre en 1958, avec 83,61 %. A cette époque, les trois partis traditionnels groupaient plus de 95 % des électeurs. Aujourd'hui, ces trois partis n'atteignent plus les trois quarts des voix et les socialistes et sociaux chrétiens n'en totalisent que 57,28 %. Ensemble, ils ont donc perdu 26,33 % des voix depuis 1958. Les autres partis repré-

sentés à la Chambre qui totalisaient 3,87 % des voix en 1958, sont aujourd'hui à plus de 25 %. Ces chiffres indiquent dans leur sécheresse le considérable effritement des partis de gouvernement et le gonflement des forces des oppositions.

Les résultats en sièges parlementaires.

Les résultats en sièges ne traduisent qu'imparfaitement les mouvements en voix. Ainsi les socialistes qui reculent légèrement gagnent deux sièges à la Chambre, tandis qu'ils en perdent quatre au Sénat.

Les sociaux chrétiens en perdent deux à la Chambre et trois au Sénat.

Les pertes en sièges les plus importantes sont celles des libéraux : 13 députés et 8 sénateurs. La Volksunie ne gagne qu'un siège à la Chambre, mais cinq au Sénat. Les gains les plus nets sont enregistrés par le FDF-RW : 12 députés et 11 sénateurs.

TABLEAU III
Composition de la Chambre et du Sénat

	CHAMBRE		SENAT	
	1971	1968	1971	1968
Communistes	5	5	1	2
Socialistes	61	59	49	53
Libéraux	34	47	29	37
dont PLP-PVV	(31)		(25)	
PLP (Bruxelles)	(3)		(4)	
Sociaux chrétiens	67	69	61	64
Volksunie	21	20	19	14
FDF	10	5	7	4
RW	14	7	12	4

Les deux partis de la coalition gouvernementale sortante continueront à disposer de 128 sièges sur 212 à la Chambre, mais devront se contenter de 110 sièges sénatoriaux (sur 178) contre 117 en 1968.

Ces divergences entre les mouvements en voix et en sièges s'expliquent par les particularités de notre loi électorale et notamment par le mécanisme de l'apparement et par les règles de dévolution des sièges entre les arrondissements. Il y a, à cet égard, des exemples curieux. Ainsi en Flandre occidentale, où aucun siège ne change de parti au niveau de l'ensemble de la province, des transferts internes ont lieu. Les socialistes gagnent un siège à Bruges, où ils reculent de 4,6 % et le perdent à Furnes-Dixmude-Ostende où ils ne régressent que de

1,3 %. Le CVP gagne ce siège à Furnes avec un recul de 1,8 % et le perd à Courtrai où il recule de 2,2 %. Les libéraux en perdent un à Bruges et en gagnent un à Courtrai avec des variations de voix inférieures à 1 %.

Le cas le plus caractéristique est celui du Brabant. La Volksunie aurait dû y avoir un siège de plus car son dernier quotient électoral est supérieur à celui du PSC et du FDF. L'ordre de dévolution des sièges en vertu des résultats relatifs des listes dans les arrondissements avait pour conséquence que ce siège devait être attribué à Nivelles, où la Volksunie n'avait pas déposé de liste. Ce siège étant perdu pour la Volksunie, le PSC s'en voit attribuer un de plus. Il résulte encore du jeu des fractions locales que les Rode Leeuwen ne purent faire élire 2 députés à Bruxelles et que la liste socialiste de Louvain qui leur était apparentée obtint 3 élus. La mésaventure de la Volksunie était arrivée à la liste VDB en 1968 qui perdit elle aussi un siège en raison de l'absence de liste apparentée à Nivelles. Il faut souligner que le mécanisme déjà un peu aveugle de l'appareillage et de la dévolution des sièges entre arrondissements perd beaucoup de son sens dans une province où les appareillages se font pour certaines listes au niveau de deux des trois arrondissements [PSB de Bruxelles avec PSB de Nivelles et Rode Leeuwen avec PSB de Louvain d'une part, Cartel PLP-PVV (Bruxelles) avec PVV de Louvain et PLP (Bruxelles) avec PLP (Nivelles) d'autre part]. Ces particularités ont donné lieu à une erreur dans la proclamation des élus par le Bureau principal du Brabant et à sa rectification par la Commission de validation de la Chambre. Lors du débat, la Volksunie se plaignit de l'impossibilité où elle s'était — selon elle — trouvée de déposer une liste à Nivelles. Avec le Président Van Acker, nous pensons qu'une réforme devrait intervenir dans notre loi électorale pour éviter que la répartition des sièges ne donne lieu, au sein d'une province, à des variations assez accidentelles.

Les Conseils culturels.

En vertu des lois des 3 et 21 juillet 1971, les membres du Parlement sont répartis en deux groupes linguistiques et forment les Conseils culturels.

Au Conseil culturel pour la communauté française, les socialistes sont les plus nombreux. Ils totalisent 59 sièges sur 177 et sont suivis par le FDF-RW qui obtient 43 sièges. Le PSC en a 39 et le PLP 31. Les deux partis de la majorité gouvernementale disposent donc de 98 sièges sur 177.

Du côté néerlandophone, les sociaux chrétiens viennent en tête avec 89 sièges sur 213. Ils sont suivis par les socialistes (51 sièges) et la Volksunie 40 sièges. Les libéraux y sont le quatrième parti avec 32 sièges. Les socialistes et sociaux chrétiens forment ensemble une majorité large : 140 sièges sur 213.

TABLEAU IV
Composition des Conseils Culturels

	Communauté française	Communauté néerlandaise
Communistes	5	1
Socialistes	59	51
Sociaux chrétiens	39	89
Libéraux	31	32
Volksunie	—	40
FDF-RW	43	—
Total	177	213

Remarquons qu'aucun parti ne dispose donc de la majorité absolue dans aucun des deux Conseils culturels.

2. LES CANTONS FLAMANDS.

Dans les cantons flamands, la participation électorale fut de 92,80 %, tandis que le pourcentage des bulletins blancs et nuls atteignit 8,83 %, ce qui constitue le niveau le plus élevé des trois régions du pays.

D'une manière générale, les mouvements de voix ont été peu importants, à l'inverse de ce qui se constate en Wallonie et à Bruxelles.

Les *Communistes* progressent de 0,22 %, mais restent malgré tout à un niveau particulièrement bas et sans aucune représentation parlementaire.

Le *Parti socialiste* recule de 1,46 % et se retrouve, avec 24,55 %, à peine au-dessus de son minimum d'après guerre (24,34 % en 1949). Les résultats socialistes ne sont pas homogènes dans l'ensemble de la région flamande : recul de 3 % dans la province d'Anvers, de 1,6 % en Flandre occidentale, mais avec une avance de 4,2 % à Ypres, arrondissement du Ministre Breyne, recul de 1,6 % en Flandre orientale et avance de 3,7 % dans le Limbourg. La situation des socialistes y est particulière en ce sens qu'ils ont toujours recueilli moins de voix dans cette province que dans le reste de la Flandre. Depuis quelques années, ils y progressent régulièrement et sont, avec 21,1 %, à leur maximum absolu.

Le PLP progresse très légèrement et rejoint, avec 16,49 %, son maximum absolu de 1965. A l'inverse de ce qui se passe en Wallonie et à Bruxelles, le PLP a donc maintenu en région flamande tout le progrès qui avait suivi la transformation du Parti libéral. L'avance du PLP se situe surtout en Flandre orientale, province de M. Willy Declercq, et dans les arrondissements de Courtrai et de Roulers, de Turnhout et de Tongres.

TABLEAU V
Elections législatives de 1971 et de 1968
Résultats pour la Chambre des Représentants
Cantons flamands

	1971		1968	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	3.461.461		3.368.011	
Bulletins déposés	3.212.092	92,80	3.067.752	91,08
Blancs et nuls	283.522	8,83	231.799	7,56
Votes valables	2.928.570	91,17	2.835.953	92,44
1. Communistes	46.999	1,60	39.059	1,38
2. Socialistes	719.080	24,55	737.745	26,01
3. Sociaux chrétiens	1.106.890	37,80	1.108.201	39,08
4. PLP	482.994	16,49	458.768	16,18
5. Volksunie	549.682	18,77	478.237	16,86
6. FDF	12.633	0,43	5.706	0,20
7. Divers	10.292	0,36	8.237	0,29

Note :

Les cantons flamands comprennent les 5 cantons exclusivement de l'arrondissement de Bruxelles. Vu la faible importance relative de ces 5 cantons par rapport à l'ensemble de la région, nous avons totalisé, sous les vocables socialistes, Sociaux chrétiens et Libéraux, à la fois les résultats de ces listes dans les arrondissements flamands et l'ensemble des résultats des listes parallèles de même tendance des 5 cantons de l'arrondissement de Bruxelles. D'où : Socialistes (en 1968 et 1971 y compris PSB fédération Bruxelles), Sociaux chrétiens (en 1968 : CVP, PSC et Cartel VDB), PLP (en 1971, y compris PLP Bruxelles et Lib. (Mundeleer)

Les *Sociaux chrétiens* reculent de 1,28 % et se trouvent aujourd'hui au niveau de 37,80 %. Il est symptomatique de comparer ce chiffre à celui du maximum atteint en 1950 et qui se situait à 60,37 %. On mesure ainsi le terrain perdu en vingt ans par le CVP. Le recul social chrétien est quasi général en Flandre, avec cependant un progrès à Anvers (+ 1,7 %) dû sans doute au Ministre Tindemans, à Bruges et à Saint-Nicolas. Les voix perdues par les socialistes et les sociaux chrétiens furent, en partie, reprises par la *Volksunie* qui progressa de 1,91 %. Ce parti confirme ainsi sa position de troisième parti de la région flamande. Il est à un niveau supérieur à tout ce qu'avaient atteint les nationalistes flamands avant guerre.

Les estimations que l'on peut faire sur les transferts de voix incitent à penser que la *Volksunie* a sans doute mordu d'une part sur les

nouveaux électeurs et pour une part aussi sur les sociaux chrétiens et les socialistes. Il y eut en outre vraisemblablement des transferts internes et réciproques de voix entre les divers partis.

3. LES CANTONS WALLONS.

Dans les cantons wallons, la participation électorale dépasse un peu 90 %, tandis que le pourcentage de bulletins blancs et nuls y est le plus faible du pays (6,94 %).

Au contraire de la Flandre, les mouvements électoraux ont été élevés et il y eut un très net transfert de voix libérales vers le Rassemblement wallon.

Les *Communistes* perdent 1,09 % et se retrouvent à 5,82 %. Leur recul est quasi général dans toute la Wallonie, sauf à Mons et à Tournai.

Les *Socialistes* maintiennent pratiquement leurs positions. Ils sont cependant avec 34,43 % à leur minimum absolu. Les résultats socialistes ne sont pas homogènes à travers la Wallonie : en progrès à Liège,

TABLEAU VI
Elections législatives de 1971 et de 1968
Résultats pour la Chambre des Représentants
Cantons wallons

	1971		1968	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits . . .	2.018.260		2.005.316	
Bulletins déposés . . .	1.820.800	90,22	1.779.631	88,74
Blancs et nuls . . .	126.434	6,94	106.449	5,98
Votes valables . . .	1.694.366	93,06	1.673.182	94,02
1. Communistes . . .	98.651	5,82	115.566	6,91
2. Socialistes . . .	583.374	34,43	577.515	34,52
3. Sociaux chrétiens . . .	347.838	20,53	350.102	20,92
4. PLP . . .	299.089	17,65	446.431	26,68
5. RW . . .	353.416	20,86	175.181	10,47
6. Divers . . .	11.998	0,71	8.387	0,50

arrondissement de M. Cools et à Waremme, chez M. Leburton, ils reculent à Nivelles et dans la majeure partie du Hainaut.

Ils progressent à Namur et Arlon, tandis qu'ils reculent à Neuf-château.

Les *Sociaux chrétiens* reculent très légèrement et atteignent 20,53 %. Ils régressent dans les provinces de Namur et de Luxembourg, tandis qu'ils avancent à Liège, Soignies et Nivelles.

Pour le *PLP*, la défaite est particulièrement lourde, puisqu'il recule de 9,03 %. Ainsi ramené à 17,65 %, ce parti a perdu plus de la moitié de l'avance qui avait suivi la transformation du parti libéral en *PLP*. Les résultats sont : 1961 : 11,76 %, 1965 : 25,40 % et aujourd'hui 17,65 %. Le recul libéral est général dans tous les arrondissements avec un maximum à Nivelles (-16,3 %).

L'incontestable vainqueur est le *Rassemblement wallon* qui double presque son pourcentage de voix et devient avec 20,86 % le deuxième parti dans les cantons wallons. Ce succès est général dans tous les arrondissements, avec des maxima à Nivelles et Charleroi. Il dépasse ce que les observateurs avaient généralement prédit et fait assez curieusement suite à des insuccès relatifs dans les élections communales partielles qui se sont déroulées entre octobre 1970 et novembre 1971 (Liège ville et Grand Mons).

Une comparaison des résultats au niveau des arrondissements indique que la majeure partie des voix gagnées par le *Rassemblement wallon* provient des électeurs *PLP*. Il est évidemment impossible de dire s'il s'agit d'anciens libéraux ou au contraire de personnes qui, en 1965, avaient rejoint le *PLP* venant d'autres horizons. En tout état de cause, il semble bien que le *RW* ait polarisé une opposition de mécontents.

4. LES CANTONS BRUXELLOIS.

Au niveau des huit cantons bruxellois (c'est-à-dire de la plus petite entité qui comprenne les 19 communes de l'agglomération, mais auxquelles s'ajoutent des communes flamandes) les mouvements électoraux ont été très profonds. La participation électorale y atteint 89,50 %, tandis que les bulletins blancs et nuls représentent 7,01 % des bulletins déposés. Ce pourcentage est en hausse par rapport à 1968.

Les *Communistes* progressent très légèrement et atteignent 2,82 % des voix.

Les deux listes *socialistes* avancent, ensemble, de 0,62 %. La liste de la Fédération bruxelloise (M. Simonet) avance de 0,44 %, tandis que celle des *Rode Leeuwen* recueille 2,50 % (+ 0,18 %). Les *Rode Leeuwen* reculent assez fort dans les cinq cantons flamands de l'arrondissement. Ce mouvement est même plus net que le recul moyen des socialistes en région flamande. Malgré ce léger progrès socialiste, ceux-ci restent incomparablement moins forts qu'ils ne l'avaient été. Leur maximum atteint en 1954 s'élevait à 45,07 % que l'on doit rapprocher des 20,67 % actuels.

Les *Sociaux chrétiens* reculent assez nettement. Il faut cependant souligner que leur résultat de 1968 avait été favorablement influencé par

le succès personnel de M. Vanden Boeynants. Quoi qu'il en soit, le PSC recueille aujourd'hui 20,11 % des voix, contre 24,86 % en 1968 pour la liste Cartel VDB et 2,74 % pour la liste PSC menée à l'époque par M. Persoons.

Les diverses listes *libérales* totalisent 16,01 %, contre 26,26 % au PLP en 1968. Ce profond recul libéral ramène l'ensemble de ces listes au-dessous de ce que les libéraux avaient obtenu en 1961, soit avant la création du PLP. L'évolution est éloquent : 17,03 % en 1961 ; 33,46 % en 1965 et 16,01 % aujourd'hui. Au sein de l'ensemble, c'est la liste PLP-Bruxelles qui est la première devançant la liste de Cartel PLP-PVV et l'indépendant M. Mundeleer.

TABLEAU VII
Elections législatives de 1971 et de 1968
Résultats pour la Chambre des Représentants
Cantons bruxellois

	1971		1968	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	791.519		796.840	
Bulletins déposés	708.376	89,50	709.137	88,99
Blancs et nuls	49.681	7,01	40.269	5,68
Votes valables	658.695	92,99	668.868	94,32
1. Communistes	18.545	2,82	16.061	2,40
2. Socialistes		20,67		20,05
PSB	119.711	18,17	118.570	17,73
Socialistes flamands (Rode Leeuwen)	16.461	2,50	15.485	2,32
3. Sociaux chrétiens	132.467	20,11		27,60
PSC			18.347	2,74
Cartel VDB			166.254	24,86
4. Libéraux		16,01	175.674	26,26
PLP (Bruxelles)	64.833	9,84		
Cartel (PLP-PVV)	23.374	3,55		
Lib. (Mundeleer)	17.284	2,62		
5. Volksunie	37.235	5,65	28.487	4,26
6. FDF	227.196	34,49	124.565	18,62
7. Divers	1.589	0,25	5.425	0,81

Note : Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Molenbeek, St. Gilles, St. Josse, Schaerbeek et Uccle.
En 1968, la liste PSC était conduite par M. Persoons, passé depuis au FDF. La comparaison est de ce fait quelque peu faussée entre les résultats sociaux chrétiens en 1968 et 1971.

La *Volksunie* continue sa progression, lente mais ininterrompue et totalise aujourd'hui 5,65 % des voix des huit cantons.

Le grand vainqueur est évidemment le *FDF* qui, avec un progrès de 15,87 % des voix, atteint aujourd'hui 34,49 % des suffrages et devient le premier parti des huit cantons bruxellois.

Il est hautement probable que la quasi totalité des gains FDF provienne d'électeurs libéraux et sociaux chrétiens. Nous pensons que les transferts en provenance des socialistes doivent être minimes. Ces transferts avaient déjà eu lieu en 1965 et en 1968.



En conclusion de cette analyse des résultats des élections législatives, nous pouvons dire que le corps électoral flamand est demeuré très stable, malgré un léger progrès de la Volksunie, tandis que les électeurs wallons et bruxellois modifiaient plus largement leurs choix. Pour mesurer d'une manière plus précise ces variations électorales, nous avons calculé le taux de mobilité externe. Celui-ci est défini comme étant la demi-somme des valeurs absolues des différences de pourcentages par rapport aux votes valables obtenus par les divers partis (ou groupes de partis) lors de deux élections successives. Nous appelons ce taux de mobilité « externe » car il ne mesure pas les mouvements de voix qui se compensent entre deux listes. Nous divisons la somme des valeurs absolues des différences de pourcentages par deux, parce que les électeurs qui quittent un parti, sont aussi les électeurs qui en rejoignent un autre. Nous ferons en outre ces calculs par « groupes » politiques plutôt que par partis. En effet, la présence ou l'absence de listes de dissidences — ou de listes parallèles — provoque des mouvements de voix qui ne sont pas de véritables mouvements de variations de comportement politique. Le taux de mobilité s'établit, pour la Chambre, et l'ensemble du pays, à 6,69 % entre les élections de 1971 et de 1968. Il avait été de 6,46 % en 1968. Ces deux taux sont nettement moins élevés que celui qui marquait la variation entre les élections de 1961 et de 1965 et qui était de 16,94 %. L'ampleur des déplacements de voix s'établit en 1971 plutôt au-dessous de la moyenne des variations enregistrées après guerre.

Relativement faible au niveau national, le taux de mobilité externe est très différent de région à région. En Flandre, il n'atteint que 2,74 %, tandis qu'il atteint 10,60 % en Wallonie et 18,30 % à Bruxelles.

B. Elections communales et élections législatives.

Comme nous l'avons dit en tête de cet article, la comparaison entre élections législatives et communales doit être accompagnée de quelques restrictions. La difficulté majeure résulte du fait que dans beaucoup de communes, surtout petites et moyennes, le classement des listes entre les tendances politiques nationales est difficile. Il s'y trouve

nombre de listes de cartel, de listes d'intérêts communaux mal identifiables et de véritables listes « sans couleur ».

Pour sortir de la difficulté, on s'arrête généralement aux communes les plus importantes, souvent de plus de 10.000 habitants. Dans celles-ci, l'identification des listes est plus aisée. Cette méthode qui revient à prendre en considération de 50 à 60 % du corps électoral a cependant pour défaut de négliger les communes rurales. Comme les comportements électoraux ne sont pas strictement identiques en milieu urbain et rural, la comparaison doit se faire avec prudence.

Ces réserves faites, voyons où se situent les partis respectivement en octobre 1970 et novembre 1971 :

a) *En région flamande :*

Les *Communistes* demeurent à des niveaux semblables : quelque 1,2 % aux communales et 1,6 % aux législatives.

Les *Socialistes* devaient totaliser quelque 29 % dans les communes de plus de 10.000 habitants, tandis qu'ils obtiennent 24,55 % aux législatives. Nous pensons qu'ils ont reculé par rapport aux élections communales parce que l'écart nous paraît trop élevé pour s'expliquer par la seule absence des résultats des communes rurales.

Les *Sociaux chrétiens* reculent certainement depuis octobre 1970. Ils avaient 39 % dans les communes de plus de 10.000 habitants, ce qui était un niveau certainement plus faible que le niveau général dans toutes les communes. Comme ils n'arrivent qu'à 37,80 % aux législatives, leur régression porte sans doute sur 3 à 4 %.

Le *PLP* doit avancer. Il avait 12,7 % dans les communes de plus de 10.000 habitants et atteint 16,49 % aux législatives. De même le progrès de la *Volksunie* nous paraît établi : 13 % dans les communes importantes et 18,77 % aux législatives.

En conclusion, on peut dire que d'octobre 1970 à novembre 1971, il y a certainement un recul social chrétien et une régression plus modérée des socialistes au profit du *PLP* et de la *Volksunie*.

b) *En région wallonne :*

Les *Communistes* doivent se maintenir à peu près au même niveau : 6,6 % dans les communes de plus de 10.000 habitants (où leurs résultats sont les meilleurs) et 5,8 % aux législatives.

Les *Socialistes* nous paraissent avoir reculé depuis octobre 1970. A ces élections, ils avaient obtenu 41 % dans les grandes communes ce qui était certainement une avance par rapport aux législatives de 1968. Cette avance était due aux bons résultats obtenus par les socia-

listes dans certaines grandes communes qui représentent une proportion importante de l'électorat wallon. Comme les socialistes reviennent en 1971 à 34,43 %, c'est-à-dire au niveau de 1968, nous y voyons la traduction d'un recul depuis octobre 1970.

Les *Sociaux chrétiens* auraient également légèrement reculé. Ils avaient 20,6 % dans les communes de plus de 10.000 habitants où ils n'ont pas d'ordinaire leurs meilleurs résultats. Comme ils sont, en 1971, à 20,53 %, nous évaluons leur recul à 3 ou à 4 %.

Le *PLP* avait déjà fortement reculé aux communales (15,5 % dans les grandes communes). Ils obtiennent 17,65 % dans l'ensemble. Ces deux scrutins doivent se situer à des niveaux comparables.

Le *Rassemblement wallon* progresse certainement d'une manière appréciable. Il totalisait 13,1 % dans les communes de plus de 10.000 habitants et atteint 20,86 % aux législatives. Le progrès doit être de l'ordre de 9 à 10 % entre octobre 1970 et novembre 1971.

On peut conclure que les mouvements esquissés aux communales se sont retrouvés, mais amplifiés, aux législatives, sauf pour les socialistes qui avaient amélioré leur position en octobre 1970 et qui ne l'ont pas maintenue un an plus tard.

C. Législatives, communales et conseil d'agglomération. Le cas particulier de Bruxelles.

L'agglomération bruxelloise constitue un cas particulier en raison du fait que trois scrutins consécutifs s'y sont déroulés à un an de distance : élections communales, législatives et pour le Conseil d'agglomération.

Pour deux des trois scrutins, les comparaisons sont immédiatement possibles au niveau des 19 communes. Pour les élections législatives, il faut faire des estimations à partir des résultats établis au niveau des huit cantons puisqu'aucun dépouillement séparé n'est réalisé au niveau de Bruxelles-capitale (1).

Au niveau des 19 communes, on peut faire les comparaisons suivantes :

- les *Communistes* recueillent des pourcentages de voix très voisins aux trois élections (1,8 % ; 3,0 % et 2,2 %) ;
- les *Socialistes* de la Fédération de Bruxelles ont obtenu aux communales un résultat supérieur à celui des deux autres scrutins. Cela résulte des voix obtenues dans les communes où le Bourgmestre est socialiste. Cette influence diminue aux législatives et surtout

(1) Nos estimations ne sont pas strictement identiques à celles publiées dans *Le Soir* du 13 novembre 1971 et dans *Le Peuple* du 24 novembre. Elles s'en rapprochent cependant très fort.

au scrutin d'agglomération, où les pertes dans les communes à majorité socialiste furent sévères. Les Rode Leeuwen se maintiennent aux alentours de 2 %.

TABLEAU VIII
 Bruxelles-Capitale (19 communes)
 Résultats comparés (en pour-cent des votes valables)

	Communales 1970	Législatives 1971 (estimation)	Conseil d'agglomération
Communistes	1,8	3,0	2,2
Socialistes :			
PSB	22,2	18,8	17,4
Socialistes flamands	2,3	2,0	2,0
Libéraux :	21,7	(15,8)	
PLP-PVV		2,0	4,1
Lib. (Mundeleer)		2,9	1,9
PLP Bruxelles		10,9	—
FDF	27,9	38,5	
Rassemblement bruxellois			49,2
PSC	19,1	17,7	17,2
Volkunie	2,7	4,0	6,0
Divers	2,3	0,2	—

Le cas des libéraux est particulier en raison de la division de ce parti en plusieurs listes aux législatives et de la participation d'une fraction des libéraux à une liste de cartel avec le FDF pour le Conseil d'agglomération. Aux communales de 1970, le PLP obtient environ 21,7 %, tandis que les trois listes libérales ne totalisent que 15,8 % aux législatives. La majeure partie des voix libérales va néanmoins à la fraction PLP-Bruxelles qui obtient 10,9 %.

Le FDF progresse des communales (27,9 %) aux législatives (38,5 %) et allié aux libéraux de la tendance PLP-Bruxelles, il atteint 49,2 % pour le Conseil d'agglomération. Si on additionne les voix PLP-Bruxelles et FDF aux législatives, on arrive à quelque 49,4 %. On peut donc dire que le Rassemblement bruxellois du FDF et du PLP recueille *grosso modo* le même pourcentage que celui obtenu par ses composantes aux législatives (2). Les Bruxellois ont donc rééduit à 15 jours

(2) Il est symptomatique de constater que le Rassemblement bruxellois obtient un pourcentage supérieur à la somme des pourcentages communaux PLP et FDF dans les 5 communes où le Bourgmestre est socialiste, de même d'ailleurs qu'à Woluwe-Saint-Lambert où M. Fallon a toujours eu des succès personnels. Cela signifie que ces bourgmestres qui attirent des voix en dehors de leur parti, n'ont pas pu les conserver dès qu'il s'est agi d'un scrutin à objet différent. Ce succès personnel des bourgmestres aux communales n'est pas un phénomène nouveau. Il se retrouve dans toutes les régions, pour tous les partis et à travers toute l'évolution électorale récente.

d'intervalle un choix identique. Comme les électeurs de 18 à 21 ans ont voté le 21 novembre et non le 7 et lorsqu'on sait que le pourcentage FDF est plus élevé dans cette classe d'âge que dans l'ensemble de la population, on peut même penser que tous les électeurs PLP-Bruxelles et FDF du 7 novembre n'ont pas voté pour le Rassemblement bruxellois, le 21. En effet, les deux autres listes libérales rassemblent 6 % des voix pour le Conseil d'agglomération contre 4,9 % aux législatives. Ces voix supplémentaires proviennent sans doute d'électeurs libéraux qui n'ont pas voulu rallier le Rassemblement bruxellois. Les sociaux chrétiens reculent légèrement entre les communales de 1970 et les législatives de 1971, mais se maintiennent au même niveau lors de l'élection au Conseil d'agglomération.

La Volksunie, au contraire, progresse de scrutin en scrutin et représente jusqu'à 6 % pour le Conseil d'agglomération. Cette radicalisation du vote flamand se retrouve d'ailleurs au niveau des fédérations périphériques.

Conclusion.

Le Parlement issu des élections de 1971 sera certes différent de celui en fonction depuis 1968, mais les transferts de sièges ne se sont guère faits entre majorité et opposition. C'est au sein même de l'opposition que les changements sont intervenus et seulement pour les élus wallons et bruxellois. Dans ces groupes, l'avance importante du FDF-RW se fait exclusivement aux dépens du PLP. La représentation flamande est de son côté peu modifiée.

Exprimés en voix, les résultats indiquent une légère régression des socialistes et des sociaux chrétiens, régression moins nette qu'en 1968 et beaucoup moins nette qu'en 1965. Les partis « communautaires » progressent : peu en Flandre, mais vivement à Bruxelles et en Wallonie. Cette avance se fait au détriment du PLP.

L'avenir indiquera si le recul des partis traditionnels est arrivé à son terme et si les solutions que l'on apportera aux problèmes communautaires encore en suspens seront de nature à rassurer l'opinion et à arrêter les progrès des partis communautaires ou si, au contraire, la traditionnelle majorité des trois partis à vocation gouvernementale sera encore réduite aux prochains scrutins.

